

DELIBERATION N° 2023/070

Autorisant le Maire à signer le protocole d'accord avec Madame [REDACTED],
propriétaire du lot 26 concerné par les travaux de réhausse du radier Daver.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 avril 2023,
VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU le Code civil,
VU la délibération n° 2023/44 du 9 mars 2023 portant approbation du budget de l'exercice 2023 de la
Ville de Dumbéa, budget annexe du service de l'eau,
VU la note explicative de synthèse n° 2023/22 du 13 janvier 2023,
Considérant la volonté des deux parties à régler à l'amiable la transaction,
La commission municipale intitulée « développement durable du territoire » entendue en séance du 28
mars 2023,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :ARTICLE 1 /

D'approuver le protocole d'accord joint en annexe conclu entre la Ville de Dumbéa et :

- Madame [REDACTED], propriétaire du lot 26, NIC 650550-8739, section COUVELEE

ARTICLE 2 /

D'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord.

ARTICLE 3 /

Les dépenses correspondant aux frais de notaire et d'actes notariés sont estimés nulles.

ARTICLE 4 /

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, un délai de deux
mois est disponible, à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative, pour
former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le
site internet www.telecours.fr .

ARTICLE 5 /

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise
au commissaire délégué de la République pour la Province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AVRIL 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2023

Le secrétaire de séance



Xavier Rossard

Le Maire,



Georges Naturel

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
PUBLICATION	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
PM	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
PROVINCE SUD	-	1
INTERESSEE	-	1

Accusé de réception en préfecture
988-200012565-20230413-2023-070-DE
Date de télétransmission : 18/04/2023
Date de réception préfecture : 18/04/2023